

>

Procédure générale de gestion d'envoi des appareils de mesure de transmission (AMT) en étalonnage

PCM-OGB-00028 V1

Emetteur: **DRSI**

Auteur: **BADJE CHARLO**
[100008]

Pilote: **MBAYE MAKHA**
[100152]

Motif: **non spécifié** 

Etat: **EN VALIDATION ARQ**
Voir tout le workflow

APERCU

Editer

Collaborer

Mode par défaut 

MODALITÉS PRATIQUES  Commentaires (0)

Dernière modification **BADJE CHARLO** [100008] le 24/06/2022 à 19:20

Objet

Verrouillé par **moi** il y a environ une minute  Libérer la rubrique  Modifier

Domaine

7 Modalités pratiques

Risques

7.1 Description logique

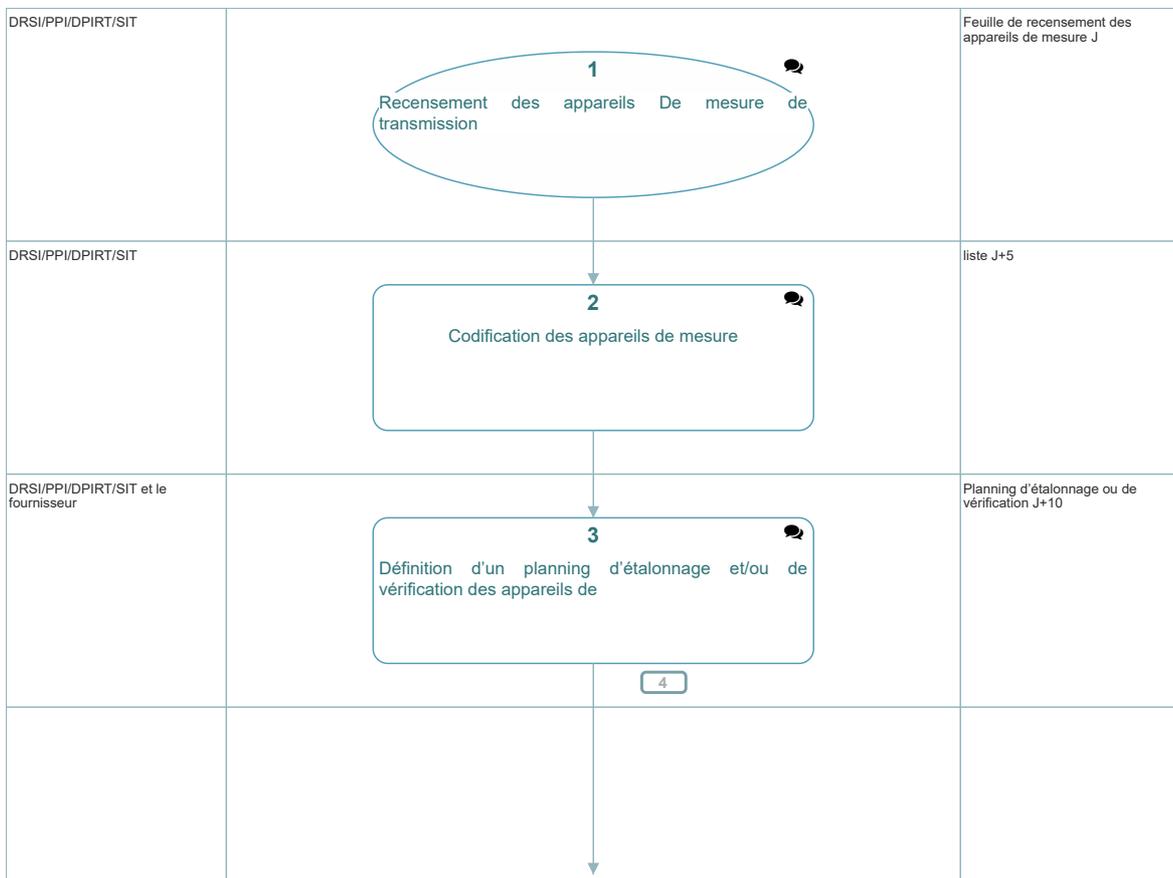
Références

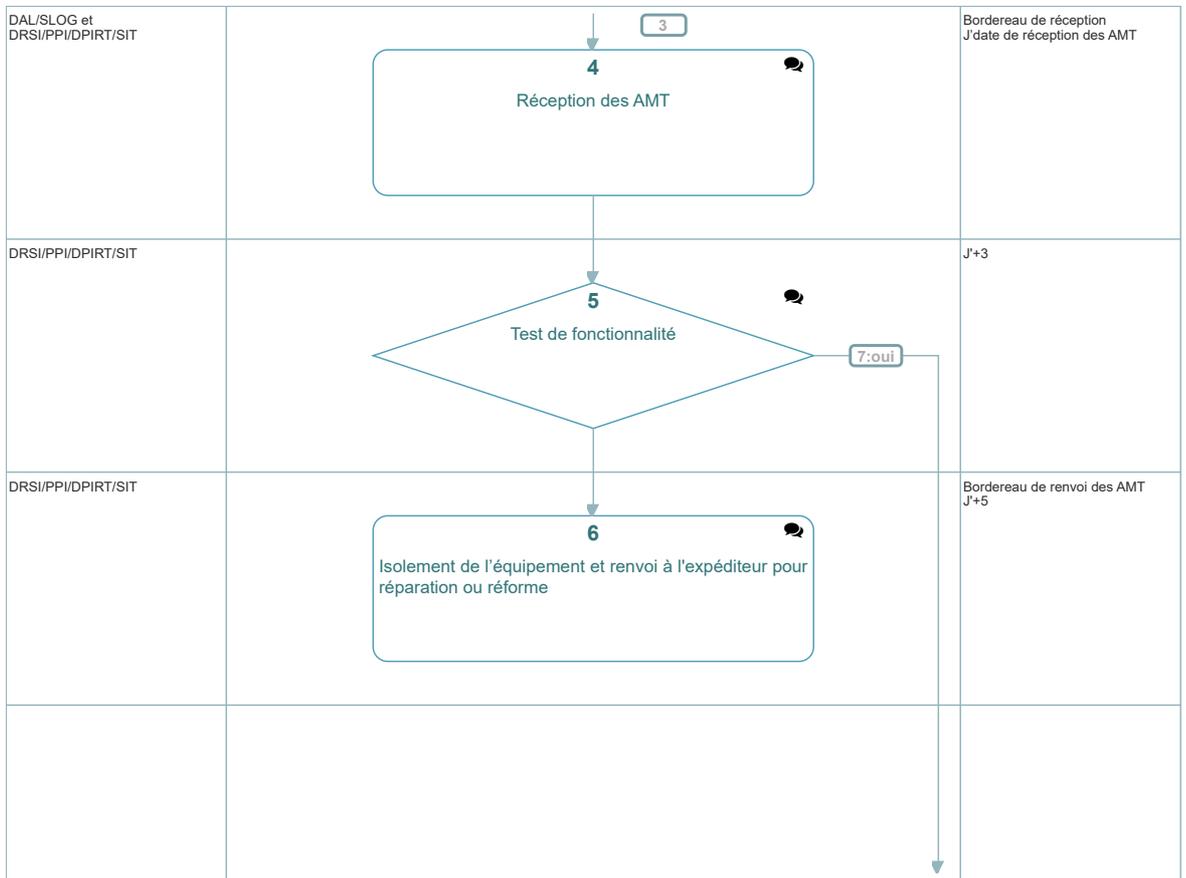
Modalités pratiques

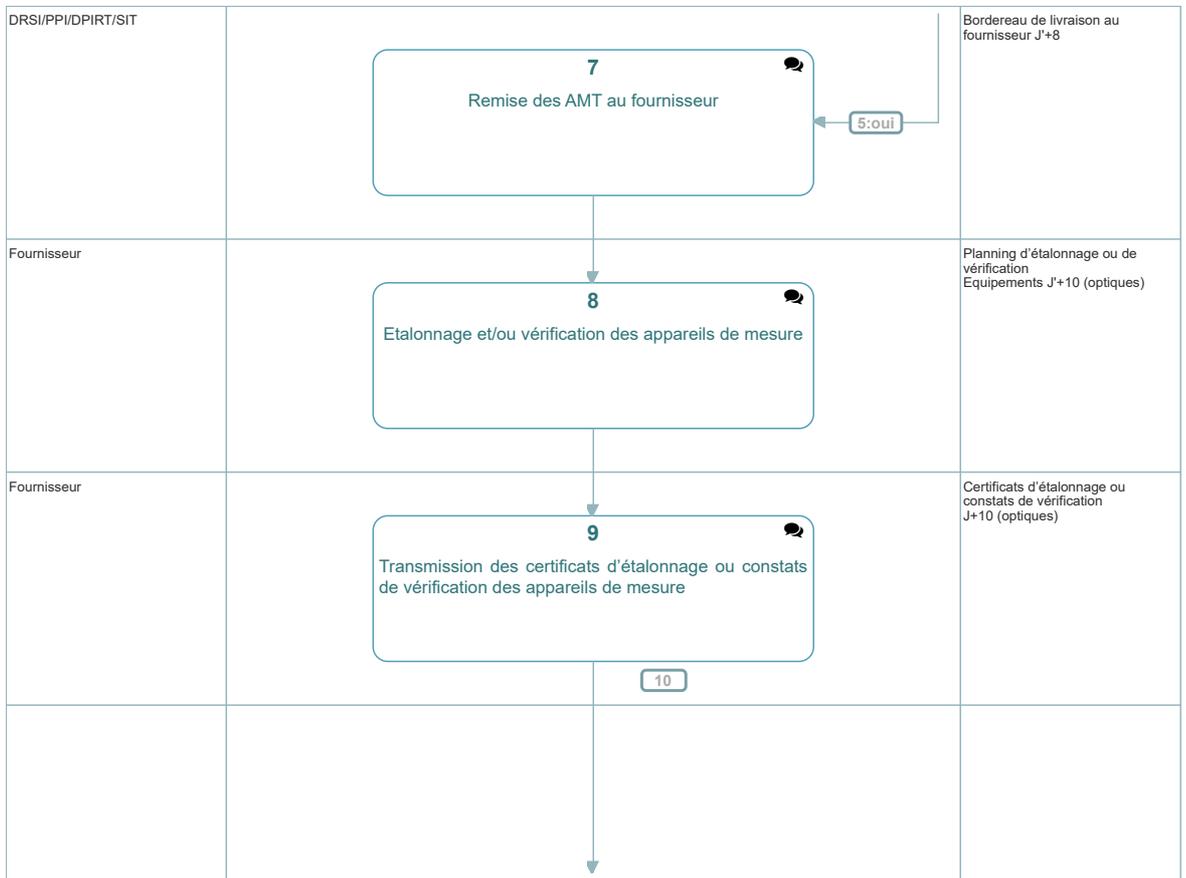
Enregistrements

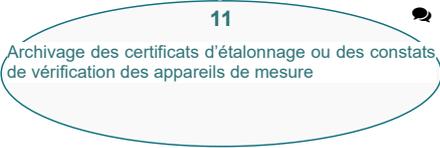
Annexes

Définitions/Abrev.







DRSI/PPI/DPIRT/SIT		Liste des appareils de mesure clauses techniques J'+80
DPIRT/SIT et Fournisseur		Certificats d'étalonnage ou des constats de vérification des appareils de mesure Contrat fournisseur J'+87

Glossaire de logigramme

7.2 Description détaillée

7.2.1 Description logique

7.2.1.1 Recensement des appareils De mesure de transmission

DPIRT/SIT , remontent chaque année, les AMT à étalonner en intégrant les nouvelles acquisitions. Elle remonte la liste des appareils de mesure de transmission en précisant les noms, numéros de série, date de fin validité étalonnage, etc.

7.2.1.2 Codification des appareils de mesure

Une fois la liste établie, DPIRT/SIT procède à la codification des appareils. Cette codification sera faite suivant les trois premières lettres de l'équipement suivies de trois chiffres. Une étiquette portant cette codification est collée sur l'appareil. Seuls les appareils fonctionnels sont concernés par cette codification

7.2.1.3 Définition d'un planning d'étalonnage et/ou de vérification des appareils de

DPIRT/SIT met en place un planning annuel d'étalonnage et/ou de vérification de l'équipement en précisant :

- La codification,
- La désignation de l'appareil,
- Le type d'appareil,
- Le constructeur,
- La période de validité de l'étalonnage ou de la vérification,
- Les dates de dernier et de prochain étalonnage ou de vérification,
- Le numéro du dernier certificat d'étalonnage ou du dernier constat de vérification,
- Le numéro de série de l'appareil
- La localisation.

Le planning d'étalonnage est construit de façon à permettre d'intervention de disposer d'un minimum d'appareils de chaque type pour la continuité de l'activité.

7.2.1.4 Réception des AMT

Le DPIRT/SIT amène les AMT à DAL/SLOG contre la signature du bordereau de livraison par les deux parties. L'acheminement des appareil se fait par véhicule sous la coordination de DPIRT/SIT qui peut organiser des missions de récupération par zone au besoin.

7.2.1.5 Test de fonctionnalité

Si l'appareil est fonctionnel, DPIRT/SIT colle une pastille verte, le remet au fournisseur et on passe à la mise en place du planning d'étalonnage ou vérification. Sinon, DINT/IRX/SCI colle une pastille rouge pour l'isoler et le renvoie à l'expéditeur pour prise en charge de

la réparation ou de la réforme.

7.2.1.6 Isolement de l'équipement et renvoi à l'expéditeur pour réparation ou réforme

DPIRT/SIT renvoie les appareils non fonctionnels à l'expéditeur pour réparation ou réforme. Les véhicules de service des techniciens d'intervention sont utilisés à cet effet

7.2.1.7 Remise des AMT au fournisseur

DPIRT/SIT remet au fournisseur les appareils après un test de fonctionnalité concluant à consigner dans le bordereau de livraison des AMT au fournisseur.

7.2.1.8 Etalonnage et/ou vérification des appareils de mesure

Le fournisseur étalonne ou vérifie l'équipement qu'il retourne à DPIRT/SIT dans les délais prévus. La date d'étalonnage et la durée de validité ou date d'expiration sont marquées sur l'équipement. Le fournisseur veille à ce que l'ensemble des éléments envoyés soient restitués et en bon état de marche. Les appareils défectueux sont marqués par une pastille rouge au retour d'étalonnage

7.2.1.9 Transmission des certificats d'étalonnage ou constats de vérification des appareils de mesure

Le fournisseur retourne à DPIRT/SIT l'appareil avec une version électronique et deux copies papier des certificats d'étalonnage ou des constats de vérification. Le fournisseur devra utiliser des moyens appropriés pour le transport des AMT (véhicules, emballage adéquat, ...).

Le fournisseur et DPIRT/SIT signent un bordereau de réception des AMT intégrant le test de fonctionnalité. Les résultats des tests sont consignés dans les certificats.

7.2.1.10 Mise à jour du planning d'étalonnage et/ou vérification des appareils de

DPIRT/SIT met à jour la liste des appareils dès réception de l'équipement en étalonnage ou vérification en mettant la date de validité et la prochaine vérification en prenant la fréquence d'étalonnage contenue dans les clauses techniques.

NB : Cette mise à jour intègre les nouvelles acquisitions dont la validité dépendra du certificat d'étalonnage ou du constat de vérification

7.2.1.11 Archivage des certificats d'étalonnage ou des constats de vérification des appareils de mesure

DPIRT/SIT classe et archive les certificats d'étalonnage ou les constats de vérification.

DPIRT/SIT vérifie si le matériel envoyé est bien reçu et établit un procès-verbal de recette pour le fournisseur.

DPIRT/SIT informe les centres d'intervention du retour des appareils de mesure. Le Chef de service ingénierie transmission remet les appareils au représentant d'équipe d'intervention par bordereau de livraison en s'assurant que tous les articles remis ont été restitués. Chaque appareil est restitué avec sa fiche d'étalonnage. Les appareils revenus défectueux du fournisseur sont gérés conformément au contrat.